

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 mai 2022, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

OCA22 22013– Résolution CA22 220166 (dossier 12227365001)

Ordonnance établissant les directions des voies et les manœuvres obligatoires sur les rues Bourgeois, Charon et Sainte-Madeleine dans le secteur des ateliers du CN

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr. 1^o et 3^o).

OCA22 22014 à OCA22 22017 – Résolution CA22 220167 (dossier 1226748003)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – mai 2022

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr. 8^o).

OCA22 22018– Résolution CA22 220177 (dossier 1221228005)

Ordonnance relative à l'exécution de travaux de remblai pour la préparation du bétonnage des trottoirs et bordures pour l'accessibilité universelle dans la zone des usagers du métro de la station Angrignon

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. L'ordonnance OCA22 22013 peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

Fait à Montréal, le 10 mai 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire